



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 30 janvier 2007.

PV du CA du 08 décembre 2006.

Présents : M. Verstraeten, L.Lejeune, P.J.Lemaire, D.Fievet, P. Wiggeleer, M Ronsse, G.Delcominette
P.De Maere et M.Van Vlanderen.

Excusés : J.C.Milani et J.Rolin.

Absent : P.Meunier, G.Deltour.

Ouverture de séance : 19h40

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil par le Président :

Le Président accueille les administrateurs et les délégués présents.

Courrier de candidature de Madame Volont : le CA s'étonne qu'aucune réponse n'ait été envoyée, il est plus que temps de la faire. Le président s'y engage.

2. Comité d'accueil:

Nouveaux membres :

Le conseil d'administration étendu aux délégués, réuni dans les conditions requises par les statuts, entérine l'inscription de 74 nouveaux membres 2007 (copies des listes jointes à la présente ont été remises aux administrateurs et délégués).

Remarque : le Centaure Fleurus nous informe le 06-11-2006 que Detrez Jean-Luc est leur trésorier. Hors il n'est pas encore membre effectif, nous devons l'accueillir aujourd'hui. Le secrétaire général a envoyé un courrier au président du Centaure pour l'informer que nous ne pouvons reconnaître cette nomination en vertu de l'[art 12 d des statuts](#) : s'être engagé par leurs Statuts ou leurs Conventions à être géré par un organe de gestion composé de membres effectifs de la LFBTA, élu par les membres en ordre de cotisation.

2007 : 74 nouveaux membres dans 22 cercles.

Bruxelles : 17 mbres / 4 clubs	Brabant : 6 mbres / 2 clubs
Hainaut : 15 mbres / 6 clubs	Liège : 19 mbres / 5 clubs
Namur : 6 mbres / 2 clubs	Luxembourg : 10 mbres / 3 clubs
Nature : 0 mbre / 0club	Médiéval : 1 mbres / 1 clubs

COTISATION 2007 : Nouveaux membres : 250
Réinscriptions membres : 1202
Total 1452

Pour INFO, nombre de membres fin août 2006 : 1806

nombre de membres 2006 n'ayant pas encore payé 2007 : 604

Agréation provisoire :

Le conseil d'administration étendu aux délégués, réuni dans les conditions requises par les statuts, accorde l'agréation provisoire au cercle : « Lasnes Archery Sport ».

L'agréation sera définitive après présentation du Cercle à l'AG en février 2007.

Le cercle a reçu : - Courrier expliquant les exigences LFBTA d'agréation

- Statuts LFBTA + pourquoi une licence.

- Adresses CA et délégués LFBTA

- Assurance LFBTA (conditions générales et particulières), l'explication de la couverture en

Responsabilité Civile, un document pour déclaration d'accident et la marche à suivre pour déclarer un accident.

- Statuts types pour ASBL Club de Sport.

« Lasnes Archery Sport » : cercle de Tir FITA, Président : Mr. Michel Flion. Vice- Président : Mr. Alex Ancart. Trésorière : Mme. Laurence Flion-Vandenede Secrétaire : Mr. Thierry Vandenede ASBL (Dépôt des Statuts au greffe) de 10 membres actuellement, d'autres suivront. Agréation provisoire sous le n°253 et le sigle LAS.

Le secrétaire général va envoyer un courrier au cercle pour les informer que le comité d'accueil leur accorde l'agréation provisoire et émet le souhait non qu'ils oublient le passé, mais qu'ils fassent preuve à l'avenir de la plus élémentaire courtoisie et ce en toutes circonstances.

3. Rapport du Secrétaire général :

3.1 Approbation du PV du CA du 27 octobre 2006 :

Le projet du Procès Verbal du CA du 27-10-2006 est accepté sous condition de modifications souhaitées dans les points 3.3 et 3.5 du rapport du Secrétaire général.

3.2 Courrier :

03 nov : courriel aux membres du comité du « Tir Nature » : annonce des décisions prises par le CA du 27-10-2006
Copie aux administrateurs et aux délégués.

17 nov : reçu confirmation du Ministère que le nouveau « décret Sport » sera d'application dès le 01-01-2008.

Report entériné pour permettre le vote des arrêtés d'application, le temps manque d'ici le 01-01-2007.

21 nov : Rappel cotisation: certains cercles n'ont pas encore payé. Hors statutairement, il est important qu'au moins cinq membres soient en ordre de cotisation.

24 nov : Info-lfbta a informé la presse et l'ASIF du nouveau record du monde de Yolande Anris.

24 nov : Le président a envoyé aux administrateurs, une copie de la candidature de Madame Volont au poste de secrétaire [administratif](#).

02 déc : RC Sportive : accident au CEN, demande d'informations sur marche à suivre pour le déclarer.

04 déc : reçu nouvelle version de la commission paritaire du secteur « socio-culturel ».

05 déc : ABT (313) : démission de Mr. Liegeois des fonctions de Président et de contact club. Le nouveau contact club est Mr. Vincent Marchoul..

Carte « DATS24 » : les documents de demande de cartes carburant, envoyés par « DATS24 », sont arrivés dans les boîtes aux lettres des membres LFBTA.

Un membre souhaite ne pas recevoir ce genre de courrier, le Secrétaire général a fait le nécessaire pour que son nom soit retiré de la liste des membres.

3.3 ADEPS - LFBTA :

02 nov : Courrier informant, les cercles de la LFBTA, de la mise à jour d'irrégularités dans la gestion du Plan programme de la LFBTA (2003-2004-2005) par la cour des comptes lors du contrôle de la comptabilité de l'ADEPS.

27 nov : Courrier informant le président de la FRBTA (TH Zintz) de la situation que nous vivons actuellement.

27 nov : Courrier au Ministre des Sport de la Communauté Française (Claude Eerdeken) : exposé de nos intentions et défense de la « Reconnaissance de la Ligue ». Important, car de celle-ci dépend l'accès aux subsides pour la LFBTA et pour ses Clubs.

28 nov : Courrier de l'ADEPS : comptes litigieux affinés.

3.4 Mandats de Mr. Buggenhout :

11 nov : Courrier et Courriel : suspension de mandats de Mr. Buggenhout.

27 nov : Courrier aux Présidents de la FRBTA, de la HBL et du COIB, au directeur de l'ADEPS :
information de la suspension des mandats de Mr. Buggenhout.

3.5 Site LFBTA :

Depuis le 23 novembre 2006, la personne inscrite chez « DNS » comme détenteur de la licence du domaine « lfbta.be », propriété de la LFBTA, est : Léon lejeune.

La personne contact chez « Pins » est également Léon Lejeune.

3.6 Drapeau LFBTA : une maquette présentant un projet de nouveau drapeau pour la LFBTA est présentée. Le CA donne son accord pour la réalisation d'un drapeau (2 faces) et de deux banderoles (1 face).

4. Rapport du trésorier :

4.1 Membres : au 8/12 : 1202 anciens 250 nouveaux

4.2 Publicités : - « Archer » : retard de paiement Green Horn (3 premiers trimestres). Deux rappels ont été envoyés. Arrêter la pub dans la revue si la situation n'est pas régularisée pour fin décembre.
- « passeport » : promesse ferme de P. Meunier de régulariser avant le 15/12/06.

4.3 Cotisations : Clubs sans affiliés à ce jour : 257EAC, 706BTS, 613MAC, 707 ATL, 317 ACC
Club avec moins de 5 affiliés : 202 ABC,

4.4 Adepts : RV avec Mad Bidaine le 14/12 à 10.00 hrs (Trésorier + Directeur technique).

- **Bilan Compétitions « sommets 2006 »** : CM Mexique, CE Athènes
Pré-budgets pour compétitions « sommets » 2007 :
CM Salle Izmir(Tur)
CE FITA Juniors Vila Real (Por)
CM FITA Seniors Leipzig(All)
CE Field Bjelovar (Cro)
- **Dossier Adepts 2003-2004-2005** : 27/11/06 courrier de l'ADEPS qui nous présente une nouvelle proposition de récupération chiffrée par l'Adepts à 24.876,60 € au lieu de 31.503,68 € (6.627,08 € en moins).
Le trésorier propose au CA d'accepter la transaction présentée par l'Adepts.
Le secrétaire général répondra en ce sens à Mad. Bidaine.

4.5 Liquidités : les liquidités sont en rapport avec les prévisions faites en septembre 06 (voir tableau joint au présent PV).

4.6 Gestion : la situation des comptes d'exploitation fait apparaître un déficit. Compte tenu des recettes prévisibles (solde à recevoir pour le Cadre Sportif et le plan programme 2006) et les dépenses importantes (4 mois d'appointements cadre sportif, adaptation salariale), le résultat 2006 entrera dans le cadre des prévisions budgétaires présentées à l'AG en février 2006 (voir tableau joint au présent PV).

5. Rapport du responsable à l'arbitrage, aux règlements et à l'international :

5.1 « Je participe » : initier pour favoriser la participation de nos archers sur les organisations en LFBTA et accessoirement éviter de devoir encoder les résultats sur un laps de temps trop court, le système montre ses limites !... .. La date limite pour s'inscrire est bien trop avancée dans la saison et impose dès lors d'encoder les points de tous les archers (qu'ils participent ou non) soit une charge de travail inutile pour le secrétariat.

Proposition pour éviter l'encodage inutile : - inscription « je participe » pour le 15 octobre au plus tard.

- confirmation pour le 15 janvier qui suit au plus tard date à

laquelle l'archer non inscrit qui, fort de sa participation au quota de tirs imposés, souhaite quand même participer doit avoir prévenu par courriel ou courrier le secrétariat administratif de son souhait. Il devra impérativement joindre à sa demande, la liste des tirs auxquels il a participé et les points qu'il a réalisés.

5.2 Calendrier nature : au prochain CA de la FRBTA (10-01-2007), la LFBTA présentera à la reconnaissance de l'appellation « CHAMPIONNAT DE BELGIQUE NATURE », le calendrier des tirs retenus pour être étape de cette organisation en LFBTA et en HBL.

Le tir organisé à Maubeuge (France) le 01-07-2007 ne peut en aucun cas être une étape du dit championnat.

Les arbitres qui officieront sur le tir organisé en HBL ne pourront être désignés par la LFBTA.

Projet de calendrier 3DI : voir intervention « délégué nature ».

5.3 Examen d'Arbitrage : Tir nature : pour éviter les quiproquos de cette saison sur les tirs « nature », ajouter la connaissance du « livre 1 » en plus de celle des règlements « Tir nature », « tir en campagne » et « tir 3D/3Di ».

Ré - agrégation des arbitres : à l'instar de ce qui est organisé au niveau international (questionnaire annuel), les arbitres en exercice seront appelés à répondre (tous les 2 ans) à un questionnaire basé sur les nouveautés de l'arbitrage et sur les cas de tir particuliers survenus sur nos tirs.

La correction du questionnaire (reçu un mois avant) sera réalisée lors de l'AG des arbitres.

Ce questionnaire devrait permettre à chacun de se maintenir à un bon niveau de connaissance du règlement.

6a Rapport du responsable de la gestion sportive et de la lutte contre le dopage :

6a CA de la FRBTA du 28/11/2006 : Dossier « jeunes talents » : 2012 / 2016 rentré par le biais de la FRBTA auprès du COIB. Ce dossier respecte l'autonomie des ligues et comporte donc deux volets distincts

6a.2 Période de transfert : en HBL ils sont maintenus au mois de décembre.

6a.3 Catégories : les catégories d'âge (senior 1 -19/35ans- et senior 2 -35/50ans) ne sont acceptées par la HBL que sur les tirs FITA. Pour les autres organisations, la HBL refusent d'évoluer.

La HBL refuse d'anticiper le passage de catégorie au 1^{er} octobre (chez eux, il n'y a pas de compétition entre le 1^{er} janvier et les championnats).

UN COUP DANS L'EAU POUR LA RECHERCHE D'UNE HARMONISATION LFBTA-HBL !!!!!

6a.4 Championnat de Belgique Jeunes outdoor : 15 ou 16 septembre 2007.

L'organisateur désigné (le cercle de KJSS et M. Braekman) jette le gant. Il refuse d'honorer le « contrat » que la FRBTA lui a attribué sur présentation de son dossier de candidature par la HBL

La HBL propose un candidat prêt à l'organiser le 15 août, la LFBTA a refusé cette formule.

Essai non transformé : la HBL fait mine de satisfaire le souhait de la LFBTA (ne pas organiser un championnat en août) en proposant un candidat. Après désignation du candidat par la FRBTA, celui-ci se désiste au profit d'un candidat de remplacement qui malheureusement ne peut l'organiser qu'au mois d'août à la date fétiche de la HBL

Depuis, la recherche d'un candidat organisateur en LFBTA est organisée : la province du Hainaut, le GSR et CMA ont été approchés... d'autres candidats sont peut-être intéressés, LIE ?

6a.5 Championnat de Belgique par équipe :

Cette année, la HBL a accepté, tant bien que mal, que l'on n'organise pas de concours par équipe, la veille de l'individuel en salle. Cette année, le championnat des jeunes est organisé le même week-end que celui des adultes. La formule est toutefois loin d'être devenue la règle.

Pour les organisations extérieures, s'ils ont accepté un léger lifting (faire précéder l'équipe par l'individuel le même week-end), ils ont toutefois essayé une manœuvre grossière pour maintenir l'organisation du championnat des jeunes à la date qu'il veulent imposer (voir point 6a.4).

Soyons certain qu'ils feront le forcing, près du CA de la FRBTA, pour revenir à l'ancienne formule. Formule qui favorise leurs 2 ou 3 gros clubs qui trustent les titres depuis quelques années.

Quelle sera la formule défendue par nos représentants au national ?
Rien ne change **OU** nous défendons l'organisation des championnats « jeunes et adultes » le même week-end, en salle comme à l'extérieur.
Le championnat par équipe (salle et extérieur) peut alors être organisé à une autre date si d'aventure un organisateur frappe au portillon
La question mérite d'être posée et argumentée près des membres de la LFBTA ...

6a.6 Calendriers : Calendrier FITA / FIELD LFBTA : le CA entérine les demandes ci-après.

FAC : souhaite organiser un 50/30 et un 25m le 12 / 08
SSC : demande de déplacer la date du BAOC au 29 / 04
GSR : organise une FITA en place d'un BAOC le 22 / 04
CAT : espère que son 70m du 13-05 sera labellisé BAOC

En 2007, 6 BAOC seront organisés en LFBTA et 2 compétitions spécifiques jeunes CAT (12/05) et CEN (21/07) aucun autre club n'a été séduit par l'aide financière proposée par la FRBTA.

Calendrier des championnats : la proposition d'un calendrier 2007 à 2010 a été rejetée par la HBL car il ne laissait pas de place au concours par équipe (copie jointe au présent PV).

6a.7 Championnats de Lique et de Belgique : les clubs de FAO et de ABA ont tous deux fait parvenir les informations utiles pour ces championnats.

Le responsable à l'arbitrage a travaillé sur les règlements. Un condensé de l'ensemble paraîtra dans le prochain numéro de l'archer.

Il reste à expédier les invitations et les diffuser sur le site de la ligue. Le secrétariat s'en chargera.

6a.8 Antidopage : actuellement rien de particulier si ce ne sont quelques dossiers en traitement chez le docteur Bettendorf.

Un rappel à la vigilance fera l'objet d'un article dans le premier numéro 2007 de notre revue « l'Archer ».

6a.8 Règlement sport et tir (RST) : Le règlement de sport et de tir est enfin dans une phase de construction. Le directeur technique présente la structure générale du futur document (copie jointe au présent PV). Ce travail permet de voir, dans le passé, nombre de décisions ont été prises dans de nombreux domaines différents et que parfois on a oublié les connexions qui peuvent exister entre eux... ..
Exemples : les règles d'attribution du nombre de prix (par catégorie) lors des compétitions « nature », « FITA » ou « Field » sont différentes. Il en va de même pour les frais d'inscription, d'arbitrage, etc.

6a.9 Tenues vestimentaires aux BAIC, aux BAOC et aux Championnats LFBTA et Belgique :

Le jeans n'est pas autorisé durant ces organisations voir règlements

6b Rapport du directeur technique :

6b.1 Critères de sélection : les propositions faites à ce jour n'ont pas encore été entérinées par la FRBTA.

FITA : la base est identique à celle des années précédentes. Les performances points ont toutefois été revues en fonction des statistiques mondiales de ces trois dernières années. Quand à la manière de comptabiliser les points au niveau des trials, elle a été légèrement modifiée afin de permettre aux archers de ne pas être définitivement hors course après un faux pas.

Trials : la LFBTA recherche un organisateur pour la manche francophone en date du 21 avril 2007.

SSC a dit non, qui relèvera le gant ? LIE GSR ou encore

La manche des trials relevant de la HBL sera organisée à Poppel le 12 mai 2007..

FIELD : critères en tout identiques à ceux de l'an dernier. La HBL propose d'établir un « Field Archery Ranking » sur 5 compétitions belges (4 en HBL et 1 en LFBTA). Avec à terme, la volonté d'utiliser celui-ci pour sélectionner les archers à l'international Field. Si à priori la formule est séduisante et pourrait inciter l'un ou l'autre cercle de la LFBTA de tenter l'organisation d'un « Tir Field », il ne faut pas perdre de vue qu'aux yeux de notre pouvoir subsidiant (l'ADEPS), la référence est : le tournoi des 5 nations.

En bref, le « ranking » pourquoi pas, modifier les critères de sélection pas question.

FITA Juniors et Cadets : vu que l'organisation de ces championnats est arrêtée très tôt dans la saison, il est possible de décrocher sa sélection tant lors des compétitions belges qu'à la Junior Cup de Chypres.

6b.2 Equipe élite et Pôle jeunes :

Liste et objectifs des élites : dans un souci d'information et de transparence, la liste retenue sera publiée dans la revue « l'Archer ».

Stage de pâques : celui-ci est ouvert à tous les seniors, aux espoirs sportifs reconnus et aux plus anciens du Pôle jeunes qui vivent déjà l'international ou sont en passe de se qualifier.

L'encadrement ayant été remanié (mandat de F. Buggenhout suspendu) la désignation d'un accompagnant gestionnaire de l'ensemble de la logistique (avant et pendant le stage) est plus que nécessaire.

Le conseil d'administration charge le trésorier d'assurer la fonction pour ce stage.

6b.3 ADEPS : Bourses individuelles 2007 : pour le choix de l'attribution, c'est plus que jamais le flou artistique le plus complet ... un échange de courriel, avec l'ADEPS, ne nous a en rien aidés à assimiler le moindre début d'explication quant à la méthode appliquée ... celle-ci s'apparente bien plus au jeu de la « courte paille » qu'à l'application de critères pré-établis.

Bien qu'annoncées indépendantes du Plan Programme, elles doivent pourtant être rentrées avec le Plan Programme. De nombreuses questions sont toujours sans réponse : quel formulaire utiliser ? Quels critères retenir pour désigner les éventuels bénéficiaires ? Quels Montants demander ? Quels statuts sont concernés ? ... Une rencontre avec Mr. Franic doit impérativement être programmée afin d'éclaircir la situation...

Cour de niveau 2 : plusieurs archers ont réussi avec brio les cours généraux et un appel à candidature va être effectué via la revue « l'archer ».

Espérons qu'un nombre suffisant de candidats sera intéressé afin de pouvoir enfin débiter cette cession en 2007.

Cour d'animateur : organisé à l'initiative du responsable des formations de l'ADEPS au centre ADEPS de Louvain-la-Neuve (les 18, 19, 20 et 21 décembre), il est destiné aux responsables des activités des centres ADEPS de l'ensemble de la communauté Française.

N'ayant actuellement que le vade-mecum, l'ensemble des 28 heures de cour est à l'écriture actuellement.

7 Rapport du responsable Sport pour tous et de la Jeunesse :

7.1 pôle jeunes : Frédéric Leloup, CHC de FAC (Chimay) s'est présenté au stage de détection de jeunes talents.

Avis de l'entraîneur : semble être une bonne recrue, cerne difficilement ses motivations vis-à-vis de l'international.

7.2 Sport pour tous : un stage réservé aux jeunes archers du brabant désireux de recevoir quelques conseils, est programmé dans les locaux de ABA (à Braine l'Alleud) le 14 ou le 21 janvier 2007.

7.3 Debrauwer Raphaël : souhaite intégrer la cellule haut niveau « Field », a contacté l'entraîneur Field en ce sens... devra être évalué (pas de critères actuellement) avant de prendre une décision le concernant.

8. Rapport du responsable de la Communication :

Le responsable de la communication est absent et excusé,

9. Rapport des délégués tir nature et de provinces :

9.1 Délégué du Brabant : bien qu'un rappel précis ait été réalisé, de nombreuses distinctions n'ont toujours pas été remises à leurs destinataires.

9.2 Délégué de Liège : même remarque que le délégué du brabant mais concerne les brevets débutants (10m).

9.3 Délégué tir nature : arbitres nature : 12 arbitres ont aujourd'hui le titre d'arbitre Nature hors seul 7 votes ont été comptabilisés pour l'élection du responsable arbitrage « Tir nature »... .. **cela mérite quelques éclaircissements.**

Projet de calendrier 3Di : la HBL présente un projet permettant de tirer 2 flèches par cible. Elle n'envisage pas de faire appliquer le règlement international (une flèche tirée par cible), elle qui a déjà eu tant de difficultés à faire admettre le passage de trois flèches tirées à deux.

Hors la LFBTA souhaite l'application du règlement international pour toutes les compétitions retenues en vue de sélectionner les candidats à l'international (soucis de cohérence).

L'harmonisation des règlements HBL-LFBTA ne sera pas chose facile.

Le conseil d'administration souhaite que le délégué et le comité « tir nature » s'implique dans la rédaction du règlement 3Di.

Sangliers : le délégué souhaite que les points qui accordent l'obtention de « sangliers » soient réalisés sur les compétitions belges !

10. Date du prochain CA :

La date retenue pour la prochaine réunion est le vendredi 02 février 2007 à 19h30 dans les locaux du siège social.

Documents joints au présent PV :

Documents secrétaire général : Liste des nouveaux membres : accueil n°2 2006-2007. et maquette du nouveau drapeau LFBTA.

Documents trésorier : tableau des liquidités et tableau de la situation des comptes d'exploitation.

Documents responsable gestion sportive : structure général du futur RST et proposition d'un calendrier des championnats pour la période 2006/2007 à 2010 (refusé par HBL)

La séance se termine à 00h36

Pour le CA
Léon Lejeune
Secrétaire Général



